

PAIX DE L'ABONNEMENT: Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. -- Six mois, 26 fr. -- Un an, 50 francs. -- Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 15 francs. -- Les Départements et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

BUREAUX: A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. -- A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42. Directeur: ALFRED REBOUX. AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Roubaix. -- A Lille, rue du Curt-Saint Etienne, 9 bis. -- A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE, et C. place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. -- A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 1^{er} MARS 1890

LE BUDGET

Nous avons fait déjà présenter les mesures nouvelles que le gouvernement se proposait d'insérer dans le nouveau budget, et ce qui hier n'était qu'une présomption devient aujourd'hui une réalité. Nous sommes en présence d'un emprunt à bref délai de sept cents millions et d'une centaine de millions de nouvelles taxes et de nouvelles impôts qui vont être ajoutés à la charge déjà si lourde que supportent les contribuables.

Cela était inévitable; il fallait payer les pots cassés et les gaspillages immodérés de nos gouvernants, toutes les causes étalées (je ne trompe, elles sont pleines, non pas de numéraire et de billets de banque, mais bien de bons du Trésor, d'obligations de toutes sortes dues par l'Etat).

Les caisses d'épargne ne fournissent plus une prébende aussi fructueuse qu'autrefois; les fonds de roulement du Trésor sont de plus en plus restreints. Ne pouvant plus se prêter à l'émission de valeurs occultes, on a été forcé d'opérer au grand jour, de faire amende honorable et d'émettre un emprunt public de sept cents millions.

Ce chiffre de 700 millions est notoirement insuffisant, ce qui nous oblige à constater que nous allons encore nous traîner misérablement dans l'ancienne ornière, puisque le ministre des finances n'a pas eu le courage de déchirer les voiles, de faire la lumière et de dire toute la vérité au pays.

Cet emprunt, comme les précédents, n'améliorera en rien notre situation; il retardera la liquidation des fautes du passé et, par suite, ce n'est qu'un misérable expédient destiné encore à tromper le public et à nous entraîner dans une infinité d'aventures périlleuses et désastreuses.

Tous les documents mis à la disposition du Parlement démontrent clairement que l'emprunt aurait dû s'élever à dix-sept ou dix-huit cent millions, si l'on avait eu l'intention de faire une liquidation complète du passé et d'affirmer ainsi une nouvelle politique financière.

Nos obligations sexennaires dépassent de beaucoup le chiffre de sept cents millions que l'on veut consolider; leur total s'élève à plus d'un milliard (le chiffre exact est de un milliard quarante millions).

En dehors de cette dette que l'on renouvelle chaque année, car on a dévoré depuis longtemps les deux cents millions qui avaient été consacrés à l'amortissement, il en existe beaucoup d'autres tout aussi dangereuses et tout aussi onéreuses pour nos finances: notre dette flottante dépasse neuf cent cinquante millions, et nos diverses caisses spéciales sont pleines de titres à diverses échéances qui ne pourront jamais être soldés que par de nouveaux emprunts.

Nous repoussons donc hautement l'emprunt proposé, car, en le votant, ce serait abandonner l'unité budgétaire que nous avons toujours eue en vue, ce serait renoncer à l'amélioration des budgets actuels et recommencer une nouvelle série d'emprunts occultes et cela avec d'autant plus de péril que notre dette publique aura été augmentée de sept cents millions.

Un emprunt, en ce moment, ne peut et ne doit être accepté que s'il est réellement un emprunt de liquidation et non d'une liquidation partielle; car ce dernier ne saurait être considéré que comme la préface de nouvelles émissions et la certitude d'une reconstitution facile de la dette flottante actuelle.

Mais l'emprunt, bien qu'insuffisant, a néanmoins pour conséquence immédiate d'augmenter les dépenses du budget; les arrangements nécessitent de nouveaux crédits, ou trouver les ressources pour y faire face dans les économies? Non, le gouvernement, n'en voulant pas, s'est trouvé contraint de créer de nouveaux impôts; il n'a pas osé aborder de front l'impopularité que va soulever cette nouvelle mesure; et aussi élargira-t-il de donner le change à l'opinion publique et il croit y parvenir en affirmant l'unité budgétaire

et en faisant rentrer dans le budget ordinaire le budget extraordinaire de la guerre.

Cette affirmation n'est qu'un leurre; l'unité budgétaire n'existera pas plus après qu'elle n'existe aujourd'hui; car le ministre de la guerre n'est pas seul à avoir un budget extraordinaire. Est-ce que le budget affecté aux garanties d'intérêts des chemins de fer ne doit pas être compris sur cette dénomination?

Cette dépense avait toujours figuré jusqu'en 1878 dans le budget ordinaire; et l'on veut soudainement le budget unique, pourquoi ne pas l'y réintégrer, et, surtout, pourquoi le conserver en dehors, alors que ces intérêts ne sont soldés qu'avec le produit d'emprunts annuels, qu'avec des fonds provenant d'obligations sexennaires, que l'on émet chaque année?

De toutes ces considérations, il résulte que nous continuerons à vivre, comme par le passé, sous le régime des emprunts à jet continu, et que les impôts vont devenir de plus en plus lourds pour le contribuable.

Aujourd'hui, l'on s'adresse à l'alcool, au sucre, aux licences et aux patentes; demain, on se retournera vers d'autres matières imposables. C'est le commencement de la ruine; c'est le résultat que nous avons prévu depuis longtemps.

PERQUISITIONS

LA LETTRE DE M. HERBETTE

Paris, 28 février. — On lit dans le Paris: « Sur mandat d'un juge d'instruction du parquet de la Seine, des perquisitions ont été faites, ce matin, dans les bureaux du journal la Presse, par les soins de M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires.

Il s'agit de retrouver la copie de la lettre, ou plutôt de la fausse lettre, de M. Herbet, directeur du service pénitentiaire au ministère de l'Intérieur, adressée quelques jours avant la condamnation du duc d'Orléans à la prison de Clairvaux, lettre publiée par la Presse, ainsi qu'on s'en souvient.

En ce qui concerne aussi que, le lendemain, une note officielle de l'Agence Havas annonçait qu'on était en présence d'un faux.

La perquisition n'a donné aucun résultat. M. Herbet, directeur du service pénitentiaire, a été avisé par le parquet de la Seine, et il a répondu, c'est que la pièce existait et que notre information était exacte. Que devient donc le mandat d'un juge d'instruction, si ce n'est un mandat d'arrêt, ou, si l'on veut, un mandat d'arrêt fictif.

Paris, 28 février, 5 heures. — Pendant les perquisitions opérées au journal la Presse, M. Laguerre, prévenu par téléphone, est arrivé.

Il a échangé quelques paroles avec M. Clément, qui a poursuivi ses opérations en sa présence.

COMMISSION DES DOUANES

Paris, 28 février. — La commission des douanes s'est réunie sous la présidence de M. Méline. Elle a entendu M. Faye, ministre de l'Agriculture sur la question du droit relatif au maïs.

Le ministre a exposé à la commission le conseil qui n'a pu se rendre à la séance de la commission.

Il ne croit pas le moment bien choisi pour s'occuper d'une loi sur le maïs, car la loi de l'Agriculture s'est beaucoup améliorée depuis l'année dernière.

La récolte de blé a été très bonne et le bétail se vend très bien.

Un producteur de la pomme de terre tend à augmenter celle de la betterave à été, cette année, très considérable.

La viticulture seule est toujours en souffrance; la récolte dernière ne dépasse pas 23 millions d'hectolitres de vin.

Il ne faut pas frapper d'un droit, dit le ministre, que les produits étrangers qui font concurrence aux produits français.

Or, le maïs étranger ne fait pas une concurrence sérieuse à nos maïs français, qui ne peuvent recevoir aucun emploi industriel.

Aussi la surface cultivée en maïs a-t-elle pu varier en France.

Les rendements seuls ont augmenté; ils se sont élevés de 10 à 15 hectolitres par hectare.

Cependant la quantité de maïs produite en France est insuffisante pour les besoins de l'agriculture; il lui manque au moins un million de quintaux; elle est obligée d'emprunter à l'étranger, et le fait pas sans espérer que la culture française puisse produire ce supplément.

La consommation du maïs, ajoute le ministre, ne peut qu'augmenter à raison du prix élevé de l'avoine; ce prix élevé est la preuve que l'avoine ne souffre pas de la concurrence du maïs.

Quant à la pomme de terre, sa production, qui était, il y a cinquante ans, de quatre-vingt-dix millions d'hectolitres, est arrivée aujourd'hui à cent quatre-vingt millions.

Le prix moyen est néanmoins resté stationnaire; il est en moyenne de 6 fr. 90 le quintal.

L'exportation est de 1 million de quintaux environ. L'agriculture est donc désintéressée dans la question.

En réalité, ce sont les distilleries de betterave, qui réclament le droit contre les distilleries de maïs.

Si le ministre croyait la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

Si le ministre croit la distillerie de betteraves menacée, il n'hésiterait pas à lui donner la préférence sur la distillerie de produits étrangers.

En terminant, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il serait désireux de voir ajourner la question jusqu'à l'examen du tarif général.

et l'injustice des lois d'exil, il a fait remarquer qu'il s'y était toujours montré opposé, contrairement à l'exemple de M. de Freycinet qui, en trois mois, de partisan de la liberté, était devenu l'adversaire des lois contre les prêtres.

M. Laguerre s'est adressé à la Chambre de quelques interruptions inévitables, visant le général Boulanger, dont il a fait l'apologie. Il a terminé en réclamant l'abrogation des lois d'exil et ce sujet a dit: Je remercie le jeune duc d'Orléans de ce que, par son acte accompli avec courage et avec énergie, il a appelé l'attention publique sur les iniques lois d'exil.

Si elles disparaissent un jour, a-t-il dit, le jeune prince du duc d'Orléans y aura pris une large part.

Des manifestations plutôt sympathiques ont accueilli les dernières paroles de M. Laguerre qui en montant en voiture a été salué de quelques cris de: Vive Boulanger! Vive Laguerre! En somme, succès médiocre pour l'orateur. Lettre de sa conférence promettait autre chose que ce qu'il a servi à ses auditeurs.

Le pain étranger

Paris, 28 février. — Sur un très remarquable rapport de M. de Villebois-Mareuil, le groupe agricole présidé par M. Méline, a décidé en principe le relèvement du droit sur le blé étranger. «Grâce à l'imperfection de nos tarifs dit le rapport le pain étranger entre en France, sans payer l'équivalent des droits sur le blé et la farine.

Cette importation a porté le plus grand préjudice aux boulangers de la frontière, dont le travail passe aux boulangeries étrangères, au grand détriment du travail national et du trésor qui perd 1,500,000 fr. à l'opération.

La perte pour les ouvriers boulangers et les boulangers est de plus de deux millions et par conséquent supérieure à l'économie réalisée par les consommateurs.

Cependant le groupe a été d'avis, conformément aux conclusions de ce rapport, de ne pas présenter en ce moment de proposition sur la matière et de signaler cette inégalité injustifiable, à la commission des douanes, pour qu'elle fasse cesser lors de la révision du tarif général des douanes.

M. Renaud a dit l'avis que l'administration des douanes pourrait exercer une surveillance plus sévère sur la fraude qui se commet à la faveur de l'importation du pain étranger, dans lequel on introduit de la poudre, du café et des cigares.

L'assassin Régard

Paris, 28 février. — On sait que deux médecins, MM. Ballet et Vibert ont été commis par M. Atthalin, juge d'instruction, pour examiner l'état mental de Régard, l'assassin de M. Roux, directeur des affaires départementales, à la préfecture de la Seine.

Ils ont déposé aujourd'hui leur rapport au parquet. Ce rapport conclut à l'irresponsabilité de l'assassin.

Les bénéficiaires d'une ordonnance de non-lieu.

A Clairvaux

Clairvaux, 28 janvier. — La duchesse de Chartres arrivera demain ici elle a accepté l'offre qui lui a été faite par M. Mangray, propriétaire de la nourrice de Louis-Philippe, de la villa qu'il possède à proximité de la maison centrale.

Le prince a fait parvenir à M. Bocher une liste de vingt personnes, dont il demande à recevoir la visite. Cette liste a été transmise à M. Constans.

Il fait à Clairvaux un froid très viv, accompagné de neige. La population prépare un accueil chaleureux à Mme la duchesse de Chartres; le duc d'Orléans est toujours en parfaite santé.

A la Chambre des communes. Un incident

Londres, 28 février. — M. Labouchère accuse lord Salisbury à propos des scandales de Westend d'avoir abusé de sa situation, à l'aide de manœuvres criminelles, pour soustraire un coupable à la justice. Il ajoute qu'il ne croit pas à la parole de lord Salisbury.

M. le président l'invite à retirer cette expression. M. Labouchère s'y refusant, la Chambre vote sa suspension.

M. Labouchère se retire au milieu des applaudissements frénétiques des partisans.

Les sociétés par actions

Paris, 28 février. — La commission chargée d'examiner le projet voté par le Sénat et tendant à la révision de la loi de 1867, sur les sociétés par actions, s'est réunie aujourd'hui à M. Thévenet.

Le ministre a déclaré qu'il avait toutégligé la question sur la matière, devait porter sur les quatre points suivants: 1° Suppression des formalités inscrites par la loi de 1867, sur les sociétés par actions; 2° Obligation de libérer les titres avant leur mise au porteur; 3° Changement des dispositions relatives à la vérification des apports en vue de dégager la responsabilité de l'Etat; 4° Suppression des droits spéciaux prévus par la loi de 1867, c'est-à-dire des décrets de

l'élection de St-Dié

M. le président. — J'ai reçu de M. le garde des sceaux une demande de communication de pièces relatives à l'élection de St-Dié.

Le bureau ne s'oppose pas à cette communication, mais c'est à la Chambre qu'il appartient de l'autoriser.

M. de Berry. — Je ferai remarquer au nom de la minorité du bureau que cette communication pourrait servir à intimider les signataires des contre-propositions.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

ROUBAIX-TOURCOING. — La tendance du marché est ferme. Les cours sont en hausse.

On a traité: Caisse de Liquidation de Roubaix-Tourcoing, Contrat N° 1: 5,000 k. sur mars à 6,40; 6,000 sur avril à 6,30.

5,000 k. sur mai à 6,175; 30,000 k. sur mai, à 6,20; 5,000 k. sur juin, à 6,15; 10,000 k. sur juin à 6,20.

15,000 k. sur août, à 6,15; 5,000 sur septembre, à 6,15; 10,000 sur octobre, à 6,15 et 5,000 sur octobre, à 6,175.

N° 2: 5,000 k. sur mars à 6,175 et 10,000 sur avril à 6,10.

Caisse de Roubaix-Tourcoing, N° 1: 5,000 k. sur octobre à 6,15.

Total de la journée, 115,000 k.

ANVERS. — La tendance du marché est calme. Les cours ont subi une légère hausse.

On a traité en peignés algèrains contrat B: 35,000 k. sur mars; 20,000 k. sur mai; 20,000 k. sur juin; 45,000 k. sur juillet; 75,000 k. sur août; 15,000 k. sur septembre et 15,000 k. sur octobre.

En contrat M: 10,000 k. sur mars et 10,000 sur juin.

Total de la journée: 245,000 kilos.

LE HAVRE. — Les cours sont inchangés et les ventes sont nulles.

VENTES PUBLIQUES DE LAINES

de Roubaix-Tourcoing, 28 février

La série de nos ventes publiques a été close aujourd'hui par une séance très animée.

L'entassement très bien composé a été épuisé, et il est bien vendue les laines en particulier, obtenu des prix élevés.

BOURSE DE PARIS

du samedi 1^{er} mars (par voie télégraphique et par fil spécial)

Table with columns: Cours précéd., VALEURS, Cours d'ouv., Cours de 2 h., Cours de clôture. Includes sections for Fonds d'Etat, Sociétés de crédit, Chemins de fer, and Valeurs diverses.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 1^{er} mars 1890

Table with columns: Cours précédents, VALEURS, Cours 4^e jour.

BOURSE DE LILLE

du samedi 1^{er} mars PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

Table with columns: VALEURS, COMPT., Cours précédents. Lists various stocks and bonds.

CHAMBRE DES DEPUTES

Assemblée du samedi 1^{er} mars 1890

Présidence de M. PÉTRITZ, vice-président. La séance est ouverte à 9 heures.